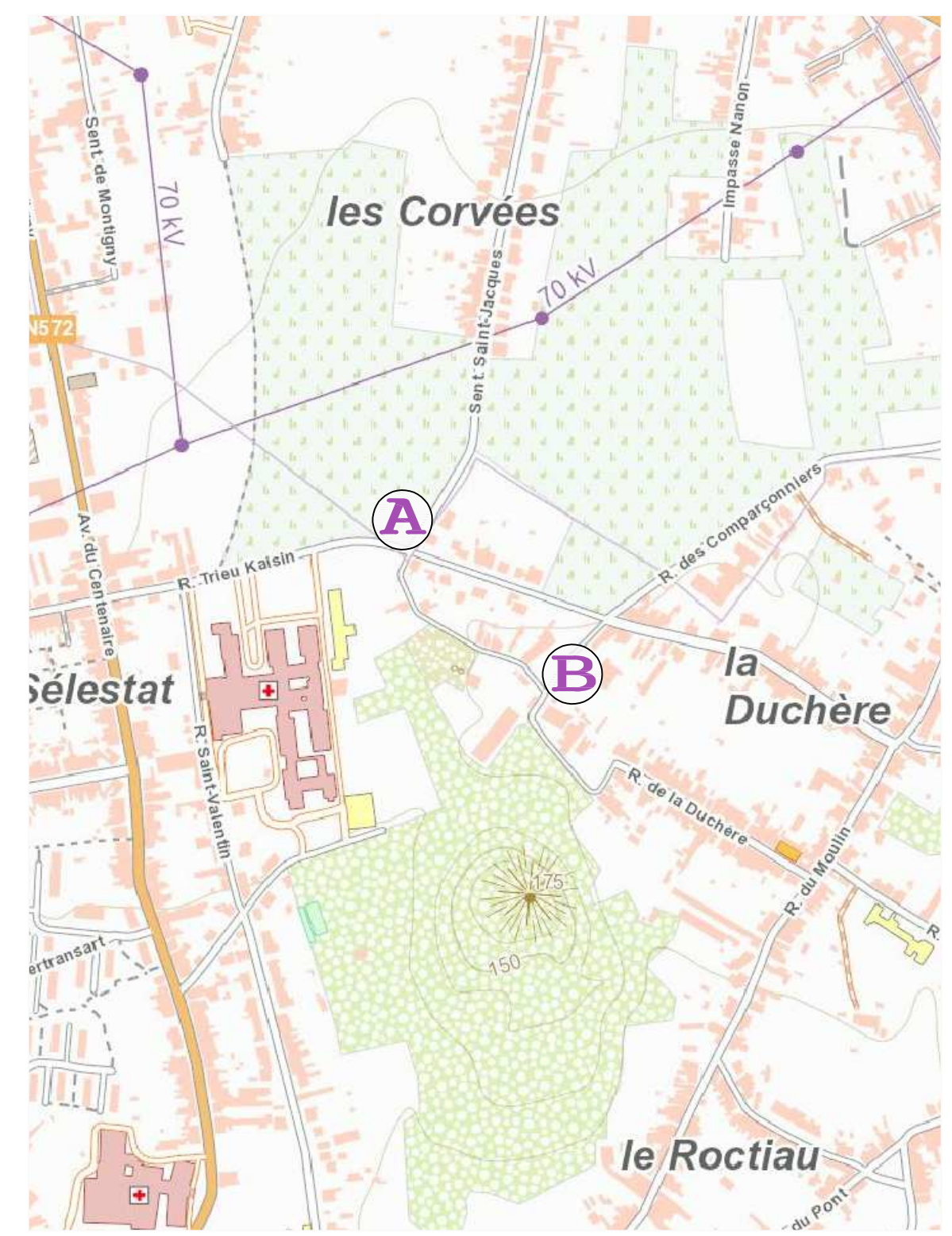


Tableau des coordonnées  
(n°, x, y - système Lambert Belge 2008)

C.1	658217.420	622016.719
C.2	658200.270	622023.438
C.3	658196.024	622025.093
C.4	658188.250	622026.832
C.5	658180.099	622028.487
C.6	658172.490	622033.148
C.7	658146.674	622047.857
C.8	658108.117	622070.191
C.9	658106.771	622073.957
C.10	658103.816	622082.222
C.11	658102.623	622086.009
C.12	658094.439	622108.162
C.13	658097.090	622127.930
C.14	658111.415	622123.791
C.15	658109.379	622123.143
C.16	658107.948	622122.687
C.17	658104.089	622115.890
C.18	658102.121	622113.504
C.19	658100.279	622109.972
C.20	658099.653	622106.933
C.21	658100.597	622103.172
C.22	658109.392	622085.953
C.23	658112.483	622087.100
C.24	658118.039	622071.208
C.25	658121.878	622067.561
C.26	658123.426	622066.324
C.27	658144.312	622053.841
C.28	658160.250	622045.210
C.29	658172.826	622039.538
C.30	658186.968	622033.761
C.31	658198.358	622029.958
C.32	658206.767	622026.394
C.33	658225.372	622017.920

## Localisation géographique



L'an deux mille vingt deux, le huit du mois de février.  
Je soussigné Michaël PAQUET, Géomètre-Expert juré employé par la Ville de Charleroi  
(ID : CAD140025) légalement diplômé et assermenté en cette qualité près du Tribunal de Première Instance séant à 6000 Charleroi le 07.07.1997, déclare :

Avoir été requis par la Ville de Charleroi afin de dresser le plan de délimitation d'une voirie communale : la rue Marguerite Depasse à Montignies-sur-Sambre. Ce plan faisant partie intégrante de l'Acte de Constat du Conseil Communal.

Avoir procédé au mesurage de la voirie en cause.

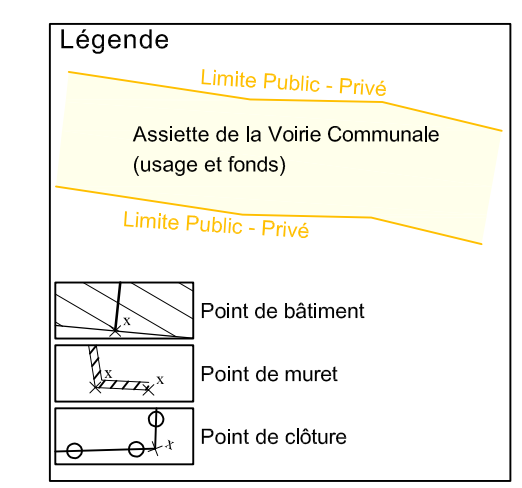
Avoir constaté via les indications reprises dans l'Historique Voirie et l'Inventaire Patrimoine Voirie que l'assiette de voirie actuelle est issue de travaux réalisés par l'Administration Communale il y a plus de trente ans.

Avoir fixé les limites de la voirie Communale suivant, son tracé actuel, "l'usage du public", fonds compris. Ces limites sont reprises sous numéros de C.1 à C.13, & C.14 à C.33.

Ces limites sont confirmées par des plans de Géomètres, à savoir :

- la limite C.11 à C.13 suivant le prescrit du plan du géomètre Simon Delplanque dressé le 9 décembre 2014.
- la limite C.14 à C.23 suivant le prescrit du plan du géomètre Philippe Charlier dressé le 30 novembre 1984.

Michaël Paquet



## Références légales:

**Plan d'alignement.** (sources : archives communales)  
- Néant.

**PCA.** (sources : archives WalOnMap)  
- Néant.

**Atlas des Chemins Vicinaux de 1841.** (sources : archives WalOnMap)  
- À l'Atlas des Chemins Vicinaux est obsolète à l'endroit concerné.

**Historique et Patrimoine Voirie.** (sources : archives Communales)  
- Enduisage monocouche en 1980.

**Plan(s) de lotissement(s).** (sources : archives WalOnMap)  
- Référence 52011-LTS-0866-00 dressé le 30 novembre 1984.

**Plans de Géomètres.** (sources : Banque de Données du Cadastre)  
- Simon Delplanque du 9/12/2014  
- Philippe Charlier du 30/11/1984

### Remarque: Plan Cadastral.

Le plan cadastral est connu de tous. Il faut cependant préciser que ce document graphique n'est édité principalement que dans un cadre fiscal (RC, précompte). Il présente de nombreuses erreurs et incohérences graphiques, et n'a pratiquement aucune valeur juridique. De ce fait, ce document n'est pas utilisé comme référence légale dans notre dossier.

## Plan illustratif d'un Acte de Constat du Conseil Communal

La Ville de Charleroi souhaite rénover la rue Marguerite Depasse à Montignies-sur-Sambre.

Afin de réaliser une étude correcte et de dresser un projet cohérent, il est impératif de définir les limites de cette voirie.

Conformément au décret du Parlement Wallon sur la Voirie Communale du 6/2/2014, la Ville de Charleroi, via son Conseil Communal, réalise un Acte de Constat.

Le présent plan fait partie intégrante de l'Acte de Constat. Il a pour but de délimiter la Voirie Communale précitée.

<b>LE RESPONSABLE DU SERVICE TOPOGRAPHIE :</b>	Dressé par Michaël PAQUET, Géomètre-Expert, N° Géo : CAD140025 Légalement assermenté le 07/07/1997 par devant le Tribunal de Première Instance séant à Charleroi.	<b>CHARLEROI</b> BUREAU D'ETUDES SERVICE TOPOGRAPHIE
Michaël PAQUET, Ing.	Levé par Bryan Stassin & Guy Deneuré Dessiné par Guy Deneuré	
<b>LA DIRECTION DU BUREAU D'ETUDES.</b>	<b>VU ET APPROUVE PAR</b> Le Directeur Général,	<b>LE CONSEIL COMMUNAL</b> LE COLLEGE COMMUNAL Le Bourgmestre, Par délégation,
V. DEJAFFE, Ing. Directrice adjointe du Bureau d'Etudes	L. MAZOUZ L'Echevin Responsable	
Gilly, le 08.02.2022		<b>DOSSIER N°</b> 2021.060.01
		<b>PLAN N°</b>
A		A B C D
B		
C		
D		
Ind.	MODIFICATION	DATE PAR SURFACE DU PLAN : ECHELLE : 1/200

